

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION EN MAIRIE

Jeudi 15 Avril 2021

Présents: Nathan MALFROY Mickael JUIF Laetitia JOURNOT Claudine MICHAMBLE, JOLY Laurence, BRANGET David, Gérard MOUGEY, CUENIN David, MONTENOISE Isabelle, MULIN Rodolphe.

Absents excusés :

Secrétaire: JOLY Laurence

La séance commence à 20h35

Approbation du compte rendu du 14 janvier 2021

Le compte rendu est approuvé à la majorité  
Vote pour 10

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

**A- COMPTE DE GESTION 2020**

Il convient d'approuver le compte de gestion 2020 certifié conforme au compte administratif 2020.

La balance générale de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

**RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	47664.03 €
Recettes de fonctionnement	67888.02 €

**Excédent 2020** **20223.99 €**

Excédent de Fonctionnement cumulé 31/12/2020 : 129560.17 + 20223.99 = **149784.16 €**

**RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	9127.95 €
Recettes d'investissement	3751.75 €
<b>Déficit 2020</b>	<b>5376.20 €</b>

Déficit d'investissement cumulé 31/12/2020 : 1378.89 - 5376.20 = **3997.31 €**  
En conséquence, le déficit global d'investissement de clôture s'élève à - 3997.31 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 149784.16 €

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2020 présenté.

Voix contre : 0                    Abstention: 0                    Pour : 10

#### **B - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mr MOUGEY Gérard, 1er adjoint au Maire présente le compte administratif 2020.

Conformément à la procédure, le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 et constate la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur.

Vote contre: 0                    Abstention : 0                    Pour : 9

Le maire ne prend pas part au vote.

#### **C - AFFECTATION DE RESULTAT**

A la clôture de l'exercice 2020, le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de : 149784.16€

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 10 997.31 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en couverture du déficit d'investissement de clôture.

Le solde, soit la somme de 138 786. 85 € est repris au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Vote contre: 0                    Abstention : 0                    Pour : 10

#### **2. BUDGET PRIMITIF 2021**

##### **➤ Vote des 2 taxes communales**

Cette année les communes ne doivent pas voter de taux de taxe d'habitation.

Les communes retrouveront le pouvoir de taux pour la TH des résidences secondaires en 2023. Le taux de foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

La perte de ressources de la TH des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le transfert de la part départementale de foncier bâti se traduit par un "rehaussement" du taux communale de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (18.08 % ) vient s'additionner au taux communal 2020.

**Il est proposé de voter les taux suivants :**

**Taxe Foncier bâti : taux de 21.94 %**

**Taxe Foncier non bâti : taux de 9.69%**

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Pour : 10

**L'exposé du maire entendu le conseil municipal vote à l'unanimité les taux communaux proposés.**

➤ **Redevance assainissement**

Après délibération, la redevance assainissement est maintenue a1,60m3

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Pour : 10

➤ **Cartes jeunes 2021/2022**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et d'offrir aux jeunes de la commune "le Pack Avantages Jeunes 2021/2022" aux conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Pour : 10

➤ **Vote du budget**

**BUDGET PRIMITIF 2021:**

Section fonctionnement :

Dépenses : 87527.08 €

Recettes : 211776.60 €

Excédent : 124249.52 €

Section investissement :

Dépenses = 41766.61 €

Recettes = 41766.61 €

Excédent : 0 €

Reconnaît un excédent de fonctionnement de 124249.52 € et un excédent d'investissement de 0 €.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.**

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Pour : 10

### 3. DIVERS

➤ Carte communale

Le maire a signé le document d'arpentage pour délimiter le terrain à soustraire du régime forestier.

Demande de la maison imparfaite

La commune va solliciter ENEDIS pour grouper éventuellement l'abattage de cet arbre en même temps que les arbres de la ligne 20 000 volts.

➤ Coupure d'électricité

Une réunion a eu lieu avec ENEDIS LE 19 JANVIER 2021 en mairie de FOUBANNE.

➤ PROCHAINES ELECTIONS

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

La séance est clôturée à 22h25

Le MAIRE de FOURBANNE

Laëtitia JOURNOT